

Ma déclaration trimestrielle

RSA/Prime d'activité

C'est 3 minutes, tous les 3 mois
pour garantir tous mes droits !



Comment bien déclarer mes ressources pour éviter de percevoir à tort des prestations ?

- Les ressources à indiquer sont celles du **mois où elles ont été versées sur mon compte bancaire**
- Je déclare toutes **mes ressources**, ainsi que **celles de mon conjoint et de mes enfants** de plus de 14 ans
- Le salaire que je déclare est le **salaire net avant prélèvement à la source** (différent du net à payer). Si je suis travailleur indépendant, je déclare mon chiffre d'affaire mensuel après abattement fiscal en vigueur
- Je n'oublie pas :
 - ⇒ d'**additionner** à mon salaire les **acomptes** (avances sur salaire), les **retenues pour prêt**, les **saisies sur salaire**, le **montant de mes congés payés** s'ils n'apparaissent pas sur mon bulletin de salaire (ex : caisse des congés payés du BTP..), les **primes** versées en dehors de mon bulletin de salaire (ex : intéressement, participation...)
 - ⇒ de déclarer mes **indemnités** (chômage, Cnam, Msa), mes **pensions et rentes**, mes **pensions alimentaires** reçues (par contre une pension alimentaire versée n'est pas à déduire) et mes **primes exceptionnelles** (prime de partage de la valeur ex prime-Macron)
 - ⇒ de **déduire** de mon salaire les primes (de panier, de crèche), les **remboursements** de frais kilométriques ou de transport, les **indemnités** pour l'entretien de ma tenue de travail
- Je ne déclare pas **mes prestations reçues de la Caf**

Ma déclaration trimestrielle

Aah

C'est 3 minutes, tous les 3 mois
pour garantir tous mes droits !

Comment bien déclarer mes ressources pour éviter de percevoir à tort des prestations ?

- Les ressources à indiquer sont celles du **mois où elles ont été versées sur mon compte** bancaire
- Je déclare toutes **mes ressources**, ainsi que **celles de mon conjoint**
- Le salaire que je déclare est le **salaire net imposable** (différent du net à payer). Si je suis travailleur indépendant, je déclare mon chiffre d'affaire mensuel après abattement fiscal en vigueur
- Je n'oublie pas :
 - ⇒ d'**ajouter** à mon salaire le **montant de mes congés payés** s'ils n'apparaissent pas sur mon bulletin de salaire (ex : caisse des congés payés du BTP...), les **primes** versées en dehors de mon bulletin de salaire (ex : intéressement, participation...)
 - ⇒ de déclarer mes **indemnités** (chômage, Cnam, Msa), mes **pensions et rentes**, mes **pensions alimentaires** reçues
- Je ne déclare pas **mes prestations reçues de la Caf**